Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260409-2026_27-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-27

SEANCE DU Jeudi 09 avril 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 1
Votants : 15
Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 09 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : *Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Karine DONCKERS, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) : *Solène TRIPOZ*

Procuration : *Pierre-Yves DECAGNY*

Secrétaire de Séance : *Aurélien MONFORT-LEBORGNE*

N° d'ordre : 2026-27

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260409-2026_27-DE

OBJET : Devis – Installation de cabanes-étapes au camping municipal du lac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la volonté de la commune de renforcer l'attractivité du camping municipal du lac.

Afin de répondre aux nouvelles attentes des clientèles touristiques, notamment itinérantes, il est proposé d'installer deux cabanes-étapes au sein du camping. Ces hébergements légers, fonctionnels et respectueux de l'environnement sont particulièrement adaptés à l'accueil de randonneurs, de cyclotouristes et de visiteurs de passage, à la recherche de solutions d'hébergement simples pour de courts séjours.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement du tourisme durable et de valorisation des atouts naturels de la commune, en lien avec les itinéraires de randonnée et la fréquentation croissante du territoire. Il permettra de diversifier l'offre d'hébergement du camping municipal, d'améliorer la qualité de l'accueil et de renforcer son attractivité.

Par ailleurs, l'installation de ces cabanes constitue un levier important pour l'obtention des labels « Accueil Vélo », gages de visibilité et de reconnaissance qualitative. Elle contribuera à encourager les mobilités douces sur le territoire, à développer le vélotourisme et à faire connaître l'établissement grâce aux actions de communication menées par les réseaux « Accueil Vélo » et « France Vélo Tourisme ».

Afin d'obtenir une proposition, la commune a sollicité l'entreprise « La Cabanerie ». Une offre d'un montant total de 13 296 € TTC a été présentée. Elle comprend la fourniture et l'installation de deux cabanes pour deux personnes (11 280 € TTC), l'installation électrique (960 € TTC) ainsi que la livraison par transporteur (1 056 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le projet d'installation de deux cabanes-étapes au camping municipal du lac ;
RETIENT l'offre de l'entreprise « La Cabanerie » pour un montant total de 13 296 € TTC ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération ;
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 10/04/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)